

# PROGRAMME DE DROIT CANADIEN – JURIS DOCTOR (J.D.) ET LICENCE EN DROIT (LL.L.)

## Common Law

La Section de common law de la Faculté de droit est une école agréée par la Fédération des Barreaux du Canada. Elle enseigne le droit public, le droit privé, la pratique du droit, le droit et la technologie, le droit autochtone, le droit de l'environnement et offre également de nombreux stages pratiques.

## Droit civil

Au premier cycle, la Section de droit civil de la Faculté de droit offre un programme de licence, un programme national (J.D./LL.L.), un programme intégré de licence en droit et de B.Sc.Soc. spécialisé en développement international et mondialisation, un programme conjoint de licence en droit et de maîtrise en administration des affaires, un programme de droit canadien ainsi qu'un programme de certificat général et de mineure en droit.

Ce programme est offert en français seulement, mais une connaissance de l'anglais est nécessaire.

## Exigences du programme

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa forme depuis plus de 50 ans des avocates et des avocats en droit civil et en Common Law. Soucieuse de refléter la pluralité linguistique et juridique dont s'enorgueillit le Canada, la Faculté offre le programme de droit canadien : une formation de trois ans menant à l'obtention de deux diplômes (LL.L. et J.D.) et qui prépare à la pratique du droit au Canada et à l'étranger.

Les exigences de ce programme ont été modifiées. Les exigences antérieures peuvent être consultées dans les annuaires 2024-2025 (<http://catalogue.uottawa.ca/fr/archives/>).

### Cours obligatoires (75 crédits) :

CML 1506	Introduction à la résolution des différends <sup>1</sup>	3 crédits
CML 1508	Droit des biens	3 crédits
CML 1602	Les contrats	6 crédits
CML 1611	Compétences et habiletés juridiques	6 crédits
CML 1613	Droit constitutionnel I	3 crédits
CML 1701	Délits civils et responsabilité extracontractuelle I	3 crédits
CML 1702	Délits civils et responsabilité extracontractuelle II	3 crédits
CML 1704	Législation	3 crédits
CML 1705	Droit, histoire et société	3 crédits
CML 1707	Vérité, réconciliation et peuples autochtones	3 crédits
CML 2702	Droit des sociétés	3 crédits
CML 2704	Droit pénal <sup>2</sup>	3 crédits
CML 2712	Droit administratif	3 crédits
CML 2713	Droit constitutionnel II <sup>2</sup>	3 crédits
CML 2741	Philosophie du droit	3 crédits

CML 3776	Responsabilité professionnelle	3 crédits
DRC 4789	Droit international privé bijuridique	3 crédits
DRC 4790	Droit des obligations : Formation et effets des contrats	3 crédits
DRC 4791	Droit des biens	3 crédits
DRC 4792	Droit des personnes et de la famille	3 crédits
DRC 4795	Droit des obligations III : Exécution, transfert et extinction des obligations	3 crédits
DRC 4797	Procédure civile I	3 crédits
DRC 4798	Procédure civile II	3 crédits

### Cours optionnels (33 crédits) : <sup>3</sup>

3 crédits de cours optionnels parmi : <sup>3</sup>		3 crédits
CML 2701	Les autochtones et le droit	
CML 3901	Problèmes choisis de droit autochtone	
CML 4162	Advanced Aboriginal Law	
CML 4163	Comparative Indigenous Rights	
CML 4517	Traditions juridiques autochtones	
DRC 4596	Cours en territoire autochtone	
DRC 4597	Responsabilité sociale des entreprises et durabilité	
DRC 4762	Droit des peuples autochtones	
30 crédits de cours optionnels en droit civil (DRC) ou Common Law (CML) <sup>3</sup>		30 crédits

**Total :** **108 crédits**

### Note(s)

1

Le cours CML 1506 est offert en janvier seulement de façon intensive pendant 3 semaines.

2

Les cours CML 2704 et CML 2713 doivent être complétés au terme de la deuxième année.

3

Parmi les cours optionnels, un minimum de 18 crédits de cours doit être complété en droit civil (DRC) et un minimum de 15 crédits de cours doit être complété en common law (CML).

Les étudiants et étudiantes du programme de droit canadien (PDC) doivent satisfaire à l'exigence du tribunal-école de la Section de common law. Cette exigence est satisfaite en complétant les cours DRC 4797 et DRC 4798.

Les étudiants et étudiantes du PDC doivent satisfaire à l'exigence du mémoire de recherche de la Section de common law.

Les étudiants du PDC ne peuvent pas suivre un cours de common law dont le contenu est substantiellement le même qu'un cours de droit civil déjà suivi dans le cadre du programme. De façon corollaire, ils ne peuvent pas suivre un cours de droit civil dont le contenu est substantiellement le même qu'un cours de common law déjà suivi dans le cadre du programme.

Étant donné la mission du PDC, une formation en droit canadien ne semble pas complète si elle se limite à l'étude des traditions juridiques européennes. La perspective autochtone offre une approche différente aux questions juridiques qui enrichira le programme d'études. En plus du

*Vous consultez la version 2025-2026 du catalogue.*

cours CML 1707, 3 crédits optionnels en droit autochtone doivent être complétés.

Les règlements scolaires de la Section de common law s'appliquent à l'exception de la moyenne pondérée cumulative exigée pour obtenir les deux diplômes. La moyenne pondérée requise est à 4.0.